



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, lundi 20 juillet 2026.

1/3

VIGILANCE FEUX DE FORÊT EN CHARENTE-MARITIME PASSAGE AU NIVEAU DE VIGILANCE « TRÈS SÉVÈRE » DANS TOUT LE DÉPARTEMENT

Au regard des conditions météorologiques actuelles, **Michel Prosic, préfet de la Charente-Maritime**, en concertation avec le **service départemental d'incendie et de secours (SDIS17)**, place tout le département de la Charente-Maritime, pour la journée du **mardi 21 juillet 2026**, en vigilance « très sévère » (cf. carte en annexe).

Ce niveau de vigilance entraîne un renforcement des moyens mobilisés par le SDIS 17 et des restrictions à respecter pour prévenir tout risque d'incendie.

>> Retrouvez l'ensemble des restrictions liées au niveau de risque dans l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026, sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime : urlr.me/evNMjg

En complément de ces dispositions, les maires des communes concernées peuvent, en vertu de leurs pouvoirs de police, limiter les accès aux massifs boisés, notamment en période à risque très sévère.

LES CONSEILS DE COMPORTEMENTS :

Précautions à prendre en forêt ou proximité immédiate :

- Se renseigner sur les conditions météorologiques avant de se rendre en forêt ;
- Ne jamais allumer de feu en forêt, dans les bois ou à proximité, même s'il s'agit d'un barbecue ;
- Ne jamais jeter de mégots de cigarette dans une zone boisée ou par la fenêtre de la voiture ;
- Prendre garde à l'endroit où est stationnée la voiture : le pot d'échappement à haute température peut enflammer l'herbe sèche ;
- Respecter les interdictions d'accès aux zones boisées ;
- Respecter les chemins balisés ;
- Prévenir ses proches de l'itinéraire emprunté ;
- Veiller à camper dans un lieu autorisé, sécurisé et protégé ;
- Avoir un téléphone portable sur soi pour alerter les secours en cas de besoin ;
- Pour les habitations proches des forêts : Ne rien brûler.

CONTACTS PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Muriel Tabary-Dumas, Cheffe de service – 06 37 74 87 22
Aurora Turmel, Adjointe à la Cheffe de Service – 06 02 15 77 12
Mél. pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur - CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr





PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

2/3

COMMENT BIEN RÉAGIR EN CAS DE FEU DE FORÊT ?

1. En cas de détection d'incendie :

- Alerter les secours en composant le 18 ou le 112 ;
- Essayer de localiser le feu ;
- Essayer d'éteindre le feu naissant avec de la terre, du sable ou de l'eau sans vous mettre en danger.

2. Quand une habitation est à proximité d'une zone boisée :

- Arroser les abords de la maison et les façades pour la protéger ;
- Fermer les volets, trappe de tirage de la cheminée, fenêtres, bouches d'aération et de ventilation ;
- Placer des linges mouillés en bas des portes ;
- Mettre un linge humide sur le nez pour se protéger des fumées ;
- Laisser le portail ouvert pour faciliter l'accès aux secours ;
- Évacuer les lieux en fonction des consignes données par les sapeurs-pompiers.

3. À pied :

- S'éloigner du feu ;
- Si possible, placer un linge humide sur le visage.

Pour alerter les secours, je compose le 18 ou le 112.

Pour plus d'infos :

- **Campagne de prévention nationale des feux de forêt :**
<https://www.ecologie.gouv.fr/prevention-des-feux-foret>
- **Suivre les niveaux de vigilance en Charente-Maritime :**
<https://www.risque-prevention-incendie.fr/17>
- **Prévention des incendies de forêt, d'espaces naturels et agricoles :** urlr.me/zUXyas

CONTACTS PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Muriel Tabary-Dumas, Cheffe de service – 06 37 74 87 22
Aurore Turmel, Adjointe à la Cheffe de Service – 06 02 15 77 12
Mél. pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur - CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr



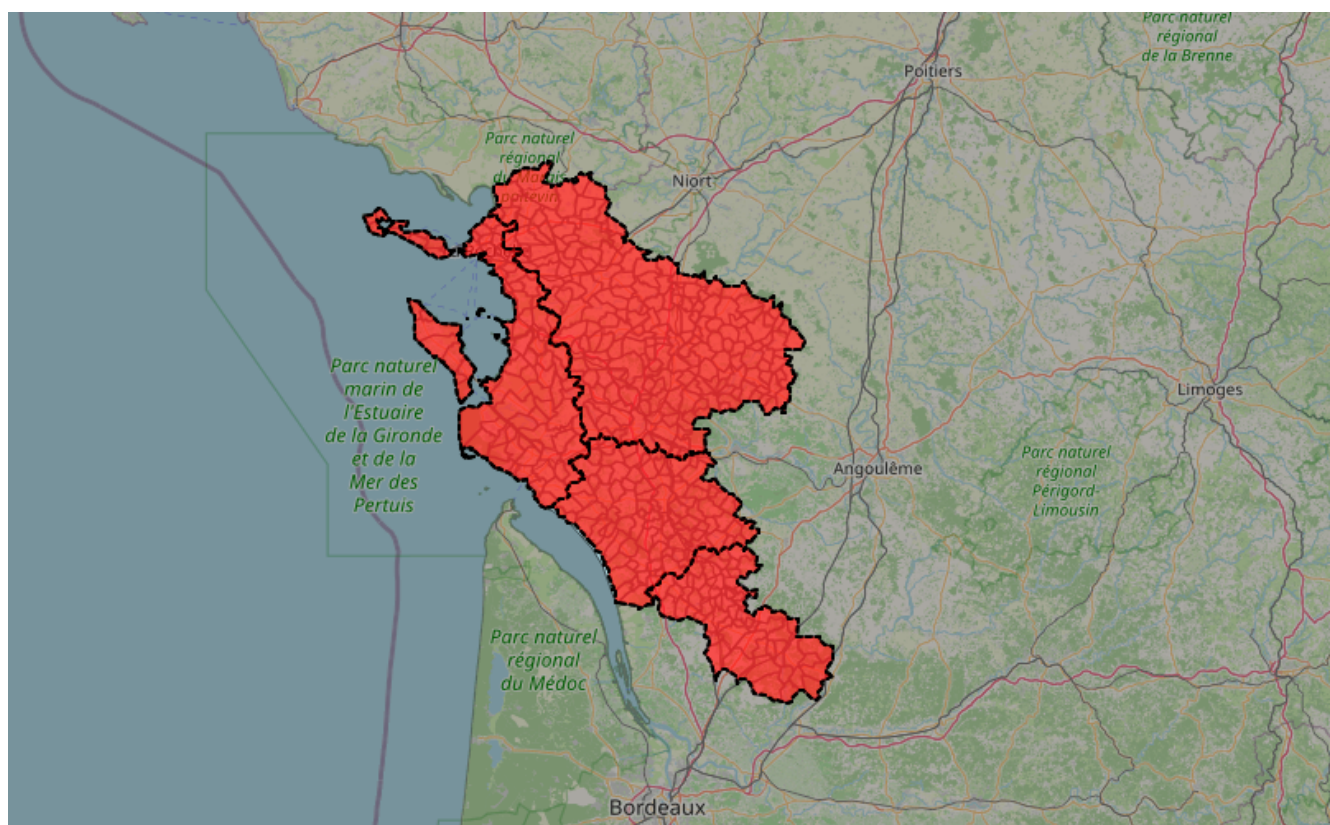


PRÉFET DE LA CHARENTE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE SITUATION DES VIGILANCES FEUX DE FORÊTS EN CHARENTE-MARITIME – LE MARDI 21 JUILLET 2026

3/3



Carte de prévision du risque incendie en Charente-Maritime pour le mardi 21 juillet 2026.

Légende de la carte : niveaux de vigilance

	Faible	Liste des interdictions
	Léger	Liste des interdictions
	Modéré	Liste des interdictions
	Sévère	Liste des interdictions
	Très sévère	Liste des interdictions
	Exceptionnel	Liste des interdictions

CONTACTS PRESSE

Service départemental de la communication interministérielle
Muriel Tabary-Dumas, Cheffe de service – 06 37 74 87 22
Aurora Turmel, Adjointe à la Cheffe de Service – 06 02 15 77 12
Mél. pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur - CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr

